

**Maîtrise universitaire ès Sciences en pratique infirmière
spécialisée /
Master of Science (MSc) in Advanced Nursing Practice**

UNIVERSITE DE LAUSANNE
Faculté de biologie et de médecine
Institut Universitaire de Formation et de Recherche en Soins

D634 - Guide du mémoire

Février 2020

La désignation des fonctions et des titres dans le présent document s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

Introduction

Le mémoire de Master est un élément central pour l'obtention du diplôme de Maîtrise universitaire ès Sciences en pratique infirmière spécialisée (MScIPS). Il compte pour 30 ECTS sur un total de 120 ECTS.

Le travail de mémoire est intégré au plan d'études de la seconde année du cursus du MScIPS.

Il comprend les éléments suivants :

- **Module « préparation au mémoire de Master » :**
Ce module de 9 ECTS réunit les enseignements « revues systématiques et lignes directrices spécialisées », « évaluation clinique/paraclinique spécialisée » et « tutorat de lectures dirigées ».
- **Module « mémoire de Master » :**
Ce module de 21 ECTS comprend le dernier stage de pratique dans le domaine d'orientation de l'étudiant (Stage III: Consolidation) ainsi que la finalisation du travail de mémoire.

Le mémoire de Master prend la forme d'un travail écrit. L'étudiant le présente oralement à un Jury à l'occasion d'une séance de défense.

Ce guide s'adresse aux étudiants du MScIPS ainsi qu'aux directeurs de mémoire et aux médecins partenaires. Il se fonde sur les dispositions du Règlement et des Directives du MScIPS et précise les objectifs du travail de mémoire, ses étapes et les rôles et responsabilités de chacun.

Objectifs

Le mémoire de Master vise à apprécier le processus de réflexion clinique de l'étudiant IPS et sa capacité à :

- Effectuer une revue approfondie de la littérature pour définir et clarifier les preuves concernant le(s) problème(s) clinique(s) posé(s) ;
- Analyser scientifiquement l'ensemble d'une situation clinique complexe dans son contexte d'application réel, dans le champ de l'orientation de l'étudiant, et à la communiquer ;
- Examiner l'application spécifique du rôle de l'IPS dans la gestion et la prise de décision clinique dans la situation clinique analysée.

Rôles et responsabilités

Le mémoire de Master est accompagné et supervisé par un directeur de mémoire et le médecin partenaire des stages d'orientation de l'étudiant. Cette collaboration demande

l'engagement aussi bien de l'étudiant que de ses superviseurs sur toute la durée du travail de mémoire.

Responsabilités du directeur de mémoire et du médecin partenaire

Le directeur de mémoire et le médecin partenaire guident l'étudiant dans la réalisation de son mémoire de Master jusqu'à l'attribution de sa note finale. Leur rôle consiste donc à aider l'étudiant à développer ses compétences en matière de travaux intellectuels, d'approche scientifique et de recherche. Le mémoire de Master représente environ 100 heures d'encadrement, dont une partie est assurée par des intervenants dans le cadre des enseignements. La répartition de la supervision peut être estimée de la manière suivante :

- « Revues systématiques et lignes directrices spécialisées » : 30 heures
- « Évaluation clinique/paraclinique spécialisée » : 20 heures
- « Tutorat de lectures dirigées » 15 heures
- « Stage dans le domaine d'orientation III : consolidation » : 25 heures
- « Finalisation du mémoire de Master » : 10 heures

Dans le cadre de ce travail, l'étudiant identifie un cas clinique complexe dans son domaine d'orientation. Ce cas présente plusieurs éléments mis en interrelation et en rétroaction. Les éléments qui doivent être présents sont :

- La situation clinique d'un patient atteint d'une maladie associée au domaine de l'orientation de l'étudiant, liée à des antécédents d'une autre maladie ou à une phase particulière du cycle de vie, en intégrant le contexte social et/ou l'impact sur les membres de la famille.
- Le processus diagnostique comprenant la prescription et l'interprétation des tests diagnostiques
- Le plan thérapeutique comprenant les actes médicaux, les prescriptions pharmacologiques et non pharmacologiques, le suivi thérapeutique incluant des dimensions biopsychosociales.
- Les relations interprofessionnelles mises en œuvre pour les prestations de soins.

Le choix de la situation clinique doit être approuvé par le responsable IUFRS de la formation clinique (directeur de mémoire) et par le médecin partenaire. Ils complètent et signent le formulaire « choix du sujet de mémoire » disponible au secrétariat de l'IUFRS.

Le directeur et le médecin partenaire s'assurent que le mémoire reste hors du cadre de la LRH (Loi relative à la recherche sur l'être humain).

Les responsabilités du directeur sont les suivantes:

- Il détermine avec l'étudiant la fréquence et la modalité des rencontres, ainsi qu'un échéancier tenant compte des étapes de réalisation du mémoire de Master ;
- Il donne une rétroaction rapide et constructive sur les productions de l'étudiant ; les délais sont à définir d'entente avec l'étudiant ;
- C'est le directeur de mémoire qui a la responsabilité de recommander, d'entente avec le médecin partenaire et l'étudiant, la **composition d'un Jury de mémoire, au début du semestre 4.**

Responsabilités de l'étudiant

L'étudiant est le premier responsable de son cheminement. Il mène son travail de mémoire de façon autonome, sous la direction et avec le soutien du directeur du mémoire et de son médecin partenaire.

Concernant la communication et la publication autour du mémoire de Master, l'étudiant est tenu de :

- S'identifier comme étudiant du MScIPS UNIL et d'utiliser les modèles à disposition sur le Moodle¹ dans toutes les publications et communications effectuées pendant la période d'immatriculation au programme de MScIPS ;
- Respecter les principes d'intégrité scientifique et d'éthique de recherche dans l'ensemble des activités ;
- Consulter le directeur de mémoire et le médecin partenaire pour la planification de publications éventuelles et avant de soumettre un résumé ou un manuscrit pour une conférence, une affiche ou une publication qui concerne le projet de mémoire ;
- Reconnaître le directeur de mémoire et le médecin partenaire comme co-auteurs sur toutes les productions scientifiques et professionnelles réalisées à partir du mémoire ;
- Dans la mesure du possible, et si le mémoire de Master permet de le faire, l'étudiant convient, dans un laps de temps convenu avec le directeur de mémoire et le médecin partenaire, la publication de tout ou partie du mémoire de Master dans une revue avec comité de sélection.

Rédaction

Le mémoire de Master est rédigé selon les indications détaillées dans les Directives pour le mémoire de Master.

Dépôt

Formulaire de dépôt : l'étudiant, son directeur de mémoire et son médecin partenaire complètent et signent le formulaire « Dépôt du mémoire de Master » disponible au secrétariat de l'IUFRS.

Mémoire: l'étudiant envoie son mémoire de Master à son directeur de mémoire et à son médecin partenaire ainsi qu'aux experts du Jury par courrier recommandé. Il adresse également une copie informatisée (en format .pdf) de son mémoire de Master au secrétariat de l'IUFRS.

Délai : la date de dépôt du mémoire de Master est fixée à la fin de la semaine 23 du dernier semestre d'étude.

Défense

Lorsque le mémoire de Master est déposé, l'IUFRS et les membres du Jury décident de la date de sa défense. Les membres du Jury doivent disposer de quatre semaines au minimum entre le dépôt du mémoire et la date de sa défense.

Le secrétariat de l'IUFRS organise la séance de défense de mémoire, d'une durée d'environ une heure.

Pré requis : pour être autorisé à défendre son mémoire de Master, l'étudiant doit préalablement avoir acquis les ECTS de tous les modules du MScIPS à l'exception du module « Mémoire de Master » et avoir validé le « stage dans le domaine d'orientation III : consolidation ».

¹ <http://moodle2.unil.ch/course/view.php?id=5541>)

Evaluation

Le mémoire de Master est évalué sous l'angle de

- La pertinence du travail de réflexion clinique
- La qualité scientifique
- La cohérence et la synthèse des connaissances
- La qualité du travail écrit et de la défense orale.

Une seule note, globale, est attribuée à l'étudiant. Le mémoire de Master est réussi si la note globale est égale ou supérieure à 4.

Les conditions de réussite du mémoire de Master sont précisées dans le Règlement du MScIPS.

Pour toutes les activités liées au mémoire de Master, l'étudiant est soumis au secret professionnel ainsi qu'aux règles de la confidentialité.

Si le Jury déclare le mémoire recevable sous réserve de modifications mineures, ces dernières doivent être apportées dans un délai maximum d'un mois.

Si le travail n'est pas recevable comme mémoire de Master, le Jury informe l'étudiant des conditions qu'il lui impose et fixe un délai pour les remplir, lequel ne doit pas excéder six mois. L'étudiant doit alors déposer une version révisée de son mémoire de Master (seconde soumission). Une seconde défense doit être organisée.